



WORMSER FRÈRES
GESTION

WF ACTIONS SANTE

RAPPORT ANNUEL 2025

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

Wormser Frères Gestion

7-11 boulevard Haussmann 75009 Paris - France

Wormser Frères Gestion est la société de gestion de la Banque Wormser Frères, nom commercial de la Banque d'Escompte

Agrée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97088

S.A.S au capital de 1 400 000 Euros, R.C.S 353 528 870

Immatriculée au registre de l'ORIAS sous le n° 25003386

SOMMAIRE

1 – RAPPORT DE GESTION

2 – ANNEXE SFDR

3 – ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

WF ACTIONS SANTE

Rapport de gestion 2025

Table des matières

Rapport de gestion 2025	1
1. Objectif de gestion	2
2. Indicateur de référence.....	2
3. Stratégie d'investissement.....	2
4. Approche ESG mise en œuvre par l'OPCVM	4
5. Profil de risque	5
6. Politique d'investissement.....	6
6.1. Environnement économique et boursier	6
6.2. Commentaire de gestion.....	7
6.3. Instruments financiers dérivés utilisés et effet de levier	8
7. Gestion efficace de portefeuille	8
8. Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) et prise en compte des risques de durabilité.....	8
9. Informations relatives au Règlement Taxonomie (UE) 2020/852.....	9
10. Changements substantiels intervenus au cours de la période.....	9
INFORMATIONS JURIDIQUES.....	10
1. Commission de mouvement et frais d'intermédiation	10
2. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote.....	10
3. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties	10
4. Information relative aux modalités de calcul du risque global	10
5. Politique de rémunération	10
5.1. Le salaire fixe	10
5.2. La rémunération variable individuelle.....	10
5.3. L'épargne salariale.....	12
5.4. L'intéressement.....	12
5.5. Rémunération versée au titre de l'année 2025	12

Forme juridique : OPCVM de droit français

1. Objectif de gestion

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'objectif de WF ACTIONS SANTE consistera à rechercher une performance absolue sans référence à un indice, nette de frais, sur la durée de placement recommandée, soit plus de 5 ans, par une gestion d'un portefeuille d'actions internationales exposées ou appartenant au secteur de la santé..

Le Fonds a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

En plus de prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses investissements, le Fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés dont l'activité contribue positivement et ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs de développement durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations unies (ONU)¹.

Le Fonds est exposé à hauteur de 100% de son actif net hors liquidités et dérivés de couverture en instruments financiers durables, dont un minimum de 60% sur les marchés d'actions internationales.

2. Indicateur de référence

La gestion étant discrétionnaire, aucun indice ne reflète fidèlement l'objectif de gestion du Fonds. Celui-ci est investi principalement en actions internationales durables exposées ou appartenant au secteur de la santé. Sa performance pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice msci world HEALTH CARE NET TOTAL RETURN index (dividendes nets réinvestis) converti en euro (code Bloomberg : MOWO0HC Index).

L'indice msci world HEALTH CARE NET TOTAL RETURN index (dividendes nets réinvestis) converti en euro (code Bloomberg : MOWO0HC Index), calculé et publié par la société Morgan Stanley Capital International, a pour objectif de mesurer la performance des marchés actions du secteur de la santé des 23 principaux pays développés.

À tout moment, la composition du Fonds peut ne pas refléter celle de cet indice et la performance du Fonds peut s'écarter de cet indicateur.

Conformément à l'article 52 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, les administrateurs de l'indice de référence ont obtenu l'enregistrement auprès de l'ESMA.

Les informations sur l'indice sont disponibles sur le site MSCI : www.msci.com

Conformément au Règlement UE 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une politique de suivi des indices de référence utilisés, décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modification substantielle apportée à un indice ou de la cessation de fourniture de cet indice.

3. Stratégie d'investissement

WF ACTIONS SANTE a pour objet la gestion discrétionnaire d'un portefeuille principalement constitué d'actions internationales durables exposées ou appartenant au secteur de la santé.

Dans ce contexte, la stratégie de gestion du Fonds s'inscrit dans une approche multithématique d'investissements durables orientée sur l'Innovation et la Santé & le Bien-Etre. Elle se compose ensuite de sous-thèmes, associés à des ODD, et faisant chacun l'objet de problématiques sociales telles que l'amélioration de la qualité de vie, les traitements médicaux et l'accès à la santé.

Activités répondants aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies

Innovation	ODD associés	Santé & Bien-Etre	ODD associés
Sécurité et prévention des risques	11, 3	Alimentation durable	2
Progrès médical	3	Amélioration de la qualité de vie	9

¹ Disponibles sous : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

		Traitements médicaux et accès à la santé	3
--	--	--	---

Il est important de noter que ces sous-thèmes ne sont pas fixes et qu'ils peuvent être amenés à évoluer dans le temps.

Au regard de notre politique d'investissement, nous considérons un actif comme étant durable, si au-delà de toute contribution positive, il ne cause pas de préjudice important à l'un des objectifs précités et si la société applique des pratiques de bonne gouvernance.

Ces trois conditions sont respectées de la manière suivante selon notre méthodologie propriétaire :

- La contribution positive si :
 - d'une part, la note d'impact selon notre méthodologie propriétaire² est supérieure ou égale à 5/10. Elle repose sur la contribution des émetteurs aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations unies ;
 - d'autre part, la part du chiffre d'affaires de l'entreprise dans les ODD associés aux thématiques d'investissement durables privilégiées est a minima de 50% ;
- L'absence de préjudice important si :
 - d'une part, la note ESG selon notre méthodologie propriétaire³ est supérieure ou égale à 5/10 ;
 - d'autre part, l'émetteur ne fait pas l'objet de controverses importantes ;
- Les pratiques de bonne gouvernance si la note de Gouvernance selon notre méthodologie propriétaire est supérieure ou égale à 5/10.

Les méthodologies décrites de notation ESG, note d'impact, indicateurs de durabilité, s'appliquent tant sur les actions que sur les produits de taux.

Parallèlement, la sélection de titres suit une démarche de sélection valeur par valeur s'appuyant essentiellement sur une analyse fondamentale interne et sur la valorisation relative de la société. La solidité des fondamentaux de la société, la qualité du management, la crédibilité du « business model », la qualité des projets d'investissement, la cohérence des principaux axes stratégiques, la visibilité des résultats, le secteur d'activité, le potentiel de croissance de la société ... sont autant d'éléments qui sont pris en considération pour évaluer la valorisation intrinsèque d'une société.

La valorisation relative d'une société par rapport à ses pairs constitue une information complémentaire et utile pour notre sélection de valeurs.

Les opportunités d'investissement seront donc examinées au cas par cas, sans discrimination de taille ni de secteur d'activité.

Notre stratégie d'investissement combine ainsi une approche multithématique d'investissement durable et une approche fondamentale d'analyse des critères financiers. La note ESG obtenue dans le cadre de notre approche qualitative par valeur vient directement impacter le coût du capital pris en compte dans notre modèle de valorisation DCF (discounted cash flows ou flux de trésorerie actualisés) de chaque société. Nous pouvons ainsi quantifier l'incidence des risques de durabilité sur l'objectif de cours de la valeur étudiée. Nous rappelons cependant que l'objectif de cours final retenu pour la valeur intègre plusieurs méthodes de valorisation dont notre modèle DCF.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif en actions de sociétés internationales, de toutes tailles de capitalisation et exposées ou appartenant au secteur de la santé. La part consacrée aux pays émergents ne peut dépasser 25% de l'actif du Fonds.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'OPC de droit français ou européens. Le Fonds pourra investir dans des OPC de droit français ou de droit européen exposés aux actions, obligations et placements court terme de trésorerie (monétaire) compatibles avec la gestion de WF ACTIONS SANTE, pour être exposé de façon indirecte aux marchés d'actions et d'obligations, monétaires. Un OPC sera sélectionné s'il présente un historique de valeurs liquidatives suffisant permettant d'appréhender les performances de la gestion, et si sa stratégie

² Cette méthodologie est décrite dans notre Politique Environnementale, Sociale et de Gouvernance et notre Politique sur la prise en compte des risques de durabilité (Politique SFDR) disponible sur notre site internet à l'adresse :

https://bwfstatic.blob.core.windows.net/static/site/Legal/politique_esg_wfg_site_internet_1_er_decembre_2021.pdf

³ Idem point 3

d'investissement est cohérente avec celle mise en œuvre par WF ACTIONS SANTE. La société de gestion n'étant pas en mesure de réaliser l'analyse extra-financière des OPC sous-jacents dans lesquels elle investit, pour des raisons de transparence des OPC (à l'exception des OPC qu'elle gère), elle investira dans des OPC classés article 9 au sens du Règlement SFDR (à l'exception des OPC monétaires qui peuvent être assimilés à des liquidités).

Le niveau d'exposition aux produits de taux dépendra des anticipations de la société de gestion quant à l'évolution des marchés de taux en vue de profiter d'une appréciation des actifs obligataires.

La structuration du portefeuille obligataire combinera la prise en compte de deux éléments : l'évolution de la courbe des taux, c'est-à-dire l'évolution des obligations selon leurs échéances, ainsi que les niveaux de spread de taux de rendement. La gestion pourra également investir dans des titres obligataires du secteur privé sous respect de certaines conditions (rating de la dette de la société, la solidité des fondamentaux de la société...) dans l'hypothèse d'une anticipation d'un resserrement du spread de taux de rendement.

L'exposition en produits de taux sera comprise entre 0% et 40% de l'actif net du Fonds. Aucune règle de répartition entre la dette privée et publique n'est définie. Le rating retenu des supports obligataires correspondra à la plus basse des notations disponibles des 3 agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch, ou une notation équivalente selon la méthodologie interne de la société de gestion. La notation sera comprise entre AAA et BBB- selon la classification adoptée par les agences Standard & Poor's et Fitch, ou comprise entre Aaa et Baa3 selon la classification adoptée par l'agence Moody's, ou une classification équivalente selon la méthodologie interne de la société de gestion. La sensibilité globale de la poche obligataire sera comprise entre -3 et +7.

Le Fonds peut utiliser des produits dérivés (futures, options, ...) sur les marchés réglementés ou organisés ou des titres intégrant des dérivés tels que des bons de souscriptions, des obligations convertibles en actions (OCA), des obligations remboursables en actions (ORA), des obligations avec des bons de souscriptions d'actions (OBSA), des actions à bons de souscription d'actions (ABSA)..., négociés sur les marchés réglementés ou organisés. Ces produits seront utilisés à des fins de couverture contre les risques action et de change, en fonction des anticipations de marché de la société de gestion

4. Approche ESG mise en œuvre par l'OPCVM

Conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR, WF ACTIONS AMERICAINES a un objectif d'investissement durable. Par le biais de cette approche extra-financière, l'équipe de gestion intègre les principales incidences négatives ainsi que les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement.

L'objectif est de construire un portefeuille présentant des caractéristiques ESG de qualité. L'univers d'investissement initial est ainsi constitué d'actions de sociétés dont le siège social ou la cotation est aux Etats-Unis d'Amérique, et principalement de moyenne et grande capitalisation. Le périmètre est constitué des émetteurs issus de la fonction « EQS » (« Equity Screen ») du fournisseur de données externes Bloomberg, retraité par les filtres suivants :

1. Statut de la cotation : actif
2. Attribut : seulement les « Primary tickers » pour éviter notamment les doublons liés aux cotations secondaires,
3. Pays développés : Japon, Corée du Sud, Canada, Etats-Unis, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Royaume-Uni ;
4. Type d'actifs : Actions
5. Capitalisation boursière : supérieure à 1 milliard d'euros.
6. Inclure exclusivement les sociétés du secteur Santé (GICS 1)

Afin de déterminer l'univers d'investissement initial, nous excluons de cette extraction :

- Tout émetteur dépourvu d'une notation ESG interne ou externe et
- Tout émetteur exerçant une activité présentant des risques de durabilité importants en application de la **politique d'exclusions sectorielles**. Sont ainsi exclues automatiquement toutes actions ou obligations pour lesquelles l'émetteur est engagé pour plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs suivants : les énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), l'armement dont la production, le stockage, et la commercialisation de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions, les industries du tabac, de

la pornographie, des boissons alcoolisées et des jeux d'argent et de hasard.

Pour des raisons de difficulté d'accès à des données fiables et granulaires relatives à la décomposition du chiffre d'affaires des sociétés, la société de gestion tolère un seuil maximal de 5% du chiffre d'affaires pour les secteurs précisés ci-dessus. Cette règle est applicable pour l'ensemble des actions et éventuelles obligations présentes en portefeuille.

Au 07 janvier 2025, l'univers d'investissement initial ainsi défini comporte 383 valeurs.

Afin de déterminer l'univers d'investissement investissable, nous appliquons le **filtre lié à la notation ESG des sociétés** (approche en sélectivité) : nous excluons de l'univers d'investissement initial (383 valeurs) 20% des titres ayant les plus faibles notations ESG (au 07 janvier 2025, 77 valeurs sont exclues pour mauvaise notation ESG). Cette notation ESG est issue soit d'une analyse interne de la société de gestion avec l'attribution d'une note ESG propriétaire, soit, en l'absence d'une notation ESG propriétaire, d'une notation ESG issue d'un fournisseur de données externe. Dans les deux cas, la note utilisée est rebasée sur une échelle de 1 à 10, 10 étant la meilleure note.

Ainsi, nous éliminons 20% (en nombre) des sociétés de l'univers d'investissement initial grâce à l'application du filtre lié à la notation ESG. La revue de l'univers d'investissement (initial et investissable) est a minima annuelle.

Au 07 janvier 2025, l'univers d'investissement investissable comprend 306 valeurs.

5. Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- *Risque de perte en capital*

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

- *Risque lié à la gestion discrétionnaire*

Le style de gestion est discrétionnaire et repose sur l'anticipation de l'évolution des différentes actions de l'univers d'investissement. Il existe donc un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les actions ou les secteurs les plus performants.

- *Risque actions*

Le Fonds est à tout moment investi et ou exposé à hauteur de 60% minimum en actions de l'univers d'investissement investissable. La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative du Fonds pourra être amenée à baisser. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petite capitalisation sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

- *Risque de change*

WF ACTIONS SANTE est exposé à un risque de change à concurrence des investissements libellés dans une devise différente de celle de la comptabilisation du fonds. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si le taux de change varie. Ce risque pourra donc porter sur 100% maximum de l'actif net pour les parts libellées en euros.

- *Risque lié à l'investissement sur les pays émergents*

L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

- *Risque de crédit*

Le Fonds peut être exposé au risque de défaut ou d'évolutions des signatures des émetteurs détenus. Une dégradation de ces signatures pourrait provoquer une baisse des cours des titres détenus en portefeuille et ainsi une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- *Risque de taux*

Il existe un risque de taux, en raison d'une exposition aux marchés obligataires. En effet, la valeur des obligations à taux fixe baisse en cas de hausse ou de baisse des taux d'intérêt, ce qui peut entraîner une diminution de la valeur liquidative.

- *Risque de contrepartie*

Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers, les acquisitions et cessions temporaires de titres et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

- *Risque de durabilité*

Le risque de durabilité désigne un événement relatif à l'environnement, le social ou à la gouvernance (ESG) qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel significatif sur la valeur des investissements réalisés par le fonds. Les risques de durabilité peuvent représenter un risque en soi ou avoir un impact, parfois significatif, sur d'autres risques, tels que (mais sans s'y limiter) les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être fondée sur des données ESG difficiles à obtenir, incomplètes, estimées, périmées et/ou autrement sensiblement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

Les risques de durabilité sont liés, mais sans s'y limiter, aux événements liés au climat résultant du changement climatique (ou risques physiques) ou à la réaction de la société au changement climatique (ou risques de transition), qui peuvent entraîner des pertes imprévues pouvant ainsi affecter les investissements et la situation financière du fonds. Des événements sociaux ou des lacunes de gouvernance peuvent également se traduire par des risques de durabilité.

- *Risque ESG*

La prise en compte de critères ESG et de durabilité dans le processus d'investissement peut avoir pour conséquence l'exclusion de certains émetteurs du Fonds pour des raisons extra-financières. Ces exclusions peuvent être liées à des notations ESG ou durables de moindre qualité, soit inférieures à 5 sur 10 selon la méthodologie propriétaire de Wormser Frères Gestion, au dépassement du seuil de 5% de chiffres d'affaires associé à des activités exclues par notre politique d'exclusion sectorielle ou à d'éventuelles controverses environnementales, sociales ou de gouvernance au sujet de l'émetteur. Cela implique l'exclusion de potentielles opportunités de marché disponibles pour des fonds qui ne tiendraient pas compte de ces mêmes critères ESG et de durabilité et peut ainsi engendrer des écarts de performance, positifs ou négatifs, avec ces mêmes fonds.

La notation ESG et l'évaluation du caractère durable des titres présents en portefeuille repose sur une méthodologie propriétaire dont les données sont en partie issues de tiers et ne sont pas systématiquement vérifiées par la société de gestion. La qualité et la disponibilité des données peuvent altérer l'analyse de l'émetteur.

L'absence de définitions et d'harmonisation sur la prise en compte de critères ESG et de durabilité au niveau de l'Union européenne peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou s'appuyer sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes.

6. Politique d'investissement

6.1. Environnement économique et boursier

Sur l'exercice comptable (du 03/12/2024 au 31/12/2025) : le fonds WF Actions Santé affiche une performance de :

- Part P : -13,91%
- Part I : -13,21%
- Part S : -12,37%
- Part I-USD : - 2,95%

L'année 2025 aura été marquée par une succession de chocs géopolitiques mettant à l'épreuve la confiance des investisseurs, mais révélant également la capacité de résilience des marchés financiers. Après un début d'année particulièrement chahuté, les actifs risqués ont progressivement retrouvé un certain équilibre, soutenus par une désescalade commerciale, une politique monétaire plus accommodante aux États-Unis et des résultats d'entreprises globalement solides.

Sur l'ensemble de l'année, l'indice MSCI World progresse de **+5,3% en euro**, une performance modérée mais obtenue au prix d'une volatilité élevée. Les marchés américains, bien qu'ayant connu une correction sévère au printemps, terminent l'année en hausse en devise locale, le S&P 500 progressant de **+16,3% en dollar, porté notamment par la performance du secteur des semi-conducteurs (+44%) qui profite de la forte hausse des investissements dans l'IA**. Cette performance est toutefois largement amputée pour l'investisseur européen par la **baisse marquée du dollar**, en recul de **-13,8% sur l'année** face à l'euro. En Europe, le Stoxx 600 monte de 16,6%, l'indice aura été porté essentiellement par la performance de deux secteurs, banque et défense en hausse de +76% et +56% respectivement. L'annonce du **plan de réarmement de la Commission Européenne** de 800 milliards d'euros et du **plan massif d'investissement allemand de 500 milliards d'euros** aura ainsi permis d'améliorer les perspectives de long terme en Europe en dépit de la dégradation de la note souveraine de la France par Fitch et S&P, illustrant les fragilités budgétaires persistantes de certains états membres.

Le premier trimestre a constitué la phase de choc de l'année. Les annonces successives de l'administration Trump sur les droits de douane, culminant avec le plan « Liberation day » du **2 avril** portant le taux moyen des importations américaines à près de **25%**, ont provoqué une violente correction des marchés. Le S&P 500 a ainsi perdu jusqu'à **19%** par rapport à ses plus hauts de février, tandis que la volatilité atteignait des niveaux rarement observés au cours des vingt dernières années. Cette séquence a ravivé les craintes de stagflation aux États-Unis. Dans ce contexte, l'or a pleinement joué son rôle de valeur refuge, s'inscrivant dès le premier trimestre en forte hausse (+44% sur l'année en euro).

Le deuxième trimestre a été celui de la résilience et du rebond progressif. Malgré la persistance des tensions commerciales et plusieurs épisodes géopolitiques majeurs, les marchés ont bénéficié de l'ouverture de négociations tarifaires et, surtout, de la **trêve sino-américaine annoncée mi-mai**. Cette désescalade a permis un retour de l'appétit pour le risque, soutenu par des publications de résultats solides aux États-Unis, où près de 80% des entreprises ont dépassé les attentes.

Le troisième trimestre a confirmé cette phase de normalisation. La signature d'accords douaniers entre les États-Unis, le Japon et l'Europe, fixant les droits de douane à **15%**, a contribué à apaiser durablement les tensions commerciales. Parallèlement, la décélération de l'économie américaine, et en particulier la détérioration du marché de l'emploi, a conduit la Réserve fédérale à **reprendre son cycle de baisse des taux en septembre**, à la différence de la Banque centrale européenne qui a mis fin à son assouplissement monétaire, concentrant son action sur la maîtrise de l'inflation.

Le quatrième trimestre aura été marqué par deux nouvelles baisses de taux directeurs de la banque centrale américaine validant le scénario d'un atterrissage économique plus fragile que prévu. Les marchés actions ont fait preuve d'une sélectivité accrue avec des prises de bénéfices sur certains segments des valeurs liées à l'intelligence artificielle, ravivant les débats autour d'éventuels excès de valorisation.

Pour 2026, la croissance mondiale est attendue en progression de 2,9%, la croissance bénéficiaire devrait restée à l'avantage des États-Unis avec **+16% pour le S&P 500**, et +10% en Europe pour le Stoxx 600, selon les chiffres du consensus. Cette dispersion renforce la nécessité d'une sélection rigoureuse.

Ainsi, nous continuons de privilégier les investissements offrant une bonne visibilité sur la croissance réelle à long terme. Nous restons attentifs aux entreprises innovantes, résilientes et capables de générer une rentabilité durable, tout en conservant une approche sélective et disciplinée dans un contexte où les équilibres macroéconomiques demeurent fragiles.

6.2. Commentaire de gestion

En termes d'allocation sectorielle, si le poids des équipements des sciences de la vie est resté stable sur l'année, nous avons renforcé le poids du matériel médical avec l'entrée en portefeuille de IDEXX Laboratories, une

entreprise américaine spécialisée sur les produits et services de diagnostics vétérinaires. La société présente de solides perspectives de croissance sur un marché de niche et encore sous-pénétré, caractérisé par une forte capacité à fixer les prix. IDEXX est leader mondial avec plus de 50% de parts de marché. Le segment Pharmaceutique est davantage représenté en raison des bonnes performances d'Eli Lilly et AstraZeneca. Enfin, nous avons réduit notre positionnement sur les services avec l'allègement de UnitedHealth, dont les problématiques de controverse ont largement affecté son cours de bourse.

L'exposition aux actions s'élève à 93,9% à fin décembre.

6.3. Instruments financiers dérivés utilisés et effet de levier

Le fonds n'a pas eu recours aux effets de levier et n'a pas utilisé d'instruments financiers dérivés.

7. Gestion efficace de portefeuille

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Le fonds n'a pas eu recours à la gestion efficace de portefeuille, et notamment n'a pas eu recours à

- Des opérations de pension livrée
- Des prêts et emprunts de titres
- Des contrats d'échange sur rendement global

8. Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) et prise en compte des risques de durabilité

La stratégie d'investissement du Fonds, au-delà des spécificités relatives à l'objectif d'investissement durable, prend en compte, de manière globale, les trois critères ESG (Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance d'entreprise) tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'ESG permet d'identifier des risques et des opportunités, que l'analyse financière seule ne peut évaluer, dans les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ces critères extra-financiers s'inscrivent dans une optique de long terme en cohérence avec notre philosophie d'investissement. Cette approche s'inscrit pleinement dans notre processus d'investissement fondé principalement sur une stratégie d'analyse fondamentale approfondie des actions et des obligations en portefeuille.

Notre méthodologie propriétaire s'articule en trois temps et concerne 100% de l'actif net du portefeuille hors liquidités détenues à titre accessoire et dérivés de couverture : une première partie quantitative de recherche et de traitement de l'information, une seconde qualitative avec la formalisation de la notation ESG et une troisième relative à l'intégration de cette note dans le processus de valorisation. Dans le cadre de l'approche quantitative, un certain nombre d'indicateurs ont été construits sur chacun des volets E, S et G. Ces indicateurs peuvent faire l'objet de changement. Ils ne sont pas tous disponibles pour chaque valeur et apportent une première indication quantitative sur le caractère ESG de la valeur. Wormser Frères Gestion peut utiliser dans ce cadre un fournisseur de données externes. Ces données ne font pas l'objet d'une vérification systématique de la part de la société de gestion.

Dans le cadre de l'approche qualitative, nous évaluons sur chacun des trois volets E, S et G l'implication de la société. Nous reprenons dans l'approche qualitative les résultats de l'étude quantitative afin de déterminer une note sur chaque volet E, S et G. Cette étude est sanctionnée par une notation finale ESG allant de 0 (0 information, 0 implication) à 10 (Best-in-class). La note ESG est le résultat équipondéré des notes E, S et G. La prise en compte des éventuelles controverses vient diminuer la note de la valeur sur chacun des volets E, S et G.

Par ailleurs, dans la construction du portefeuille, nous nous attacherons à respecter également les conditions suivantes :

1. La notation ESG globale du portefeuille doit être supérieure ou égale à 6 sur 10 et la note minimale par valeur est de 5.

Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des actionnaires.

2. La notation d'impact globale du portefeuille doit être supérieure ou égale à 6 sur 10 et la note minimale par valeur est de 5.

Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des porteurs.

Pour une information plus détaillée sur la politique d'exclusion ou sur la méthodologie de la notation extra-financière mise en œuvre, l'investisseur est invité à se référer au site internet : www.banquewormser.com.

9. Informations relatives au Règlement Taxonomie (UE) 2020/852

WF ACTIONS SANTE peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental mais ne dispose cependant pas d'objectif ciblé en matière d'alignement à la Taxonomie européenne. Ce produit a un minimum d'investissements alignés à la Taxonomie de 0%.

Selon l'article 6 dudit Règlement, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les résultats sont visibles en annexe du présent document.

10. Changements substantiels intervenus au cours de la période

Nous n'avons pas fait de modifications substantielles pendant la période.

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

1. Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

2. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

3. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution et la recherche a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

4. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Engagement hors bilan au 31 décembre 2025 : néant.

5. Politique de rémunération

Etant en dessous des seuils la société de gestion met en place une politique de rémunération appliquant le principe de proportionnalité compte tenu du (i) niveau des actifs gérés. La structure de rémunération du personnel de Wormser Frères Gestion est identique pour tous.

Elle comporte quatre niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- Un bonus d'équipe « Vert – Entreprise à mission »
- L'épargne salariale

5.1. Le salaire fixe

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au montant de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié. Elle est éventuellement réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors éventuellement faire l'objet d'une augmentation.

L'assiette des rémunérations fixes du personnel du groupe Banque Wormser Frères ne doit pas dépasser 30% des fonds propres de la banque.

5.2. La rémunération variable individuelle

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. L'attribution de cette rémunération est discrétionnaire et sera déterminée à partir des performances (qualitatives et quantitatives du salarié, des résultats de la société de gestion Wormser Frères Gestion et de la Banque Wormser Frères) sachant

que le montant total des primes est au maximum égal à 30% du résultat net avant impôt, qu'aucune prime discrétionnaire ne peut être supérieure à un an de salaire fixe brut.

Une évaluation est formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- d'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année
- d'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer éventuellement une rémunération variable.

5.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par le président de la société de gestion en fonction de la stratégie de l'entreprise. A des objectifs quantitatifs (performance sur 1 an et 3 ans pour les gérants des OPC et mandats par rapport à leur indicateur de référence) s'ajoutent des objectifs qualitatifs qui permettent d'intégrer des notions telles que la prise de risque, la prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, la satisfaction du client, le respect des process internes, le travail en équipe, ...

Les rémunérations variables des collaborateurs analystes gérants (intervenants dans le processus d'investissement) prend en compte l'intégration des notations ESG et Impact et l'intégration des risques de durabilité. Ces critères sont totalement intégrés dans notre processus d'investissement aussi l'analyste devra pour tout nouveau cas d'investissement produire une notation ESG & Impact intégrant les risques de durabilités. Les gérants prennent en compte également dans les propositions de construction de portefeuille les notions ESG & Impact en intégrant les risques de durabilité au niveau global du portefeuille.

De même pour les collaborateurs analystes non cotés, à des objectifs quantitatifs (collecte réalisée, nombre de dossiers sourcés/présentés en comité, etc.) s'ajoutent aussi des objectifs qualitatifs qui permettent d'intégrer des notions telles que la prise de risque, la prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, la satisfaction du client, le respect des process internes, le travail en équipe, ...

Les rémunérations variables des collaborateurs occupant les fonctions en contrôle des risques sont fixées indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Bien évidemment et conformément aux règles professionnelles, il ne sera pas tenu compte des commissions de mouvements générées par le gérant dans le calcul de sa rémunération variable et ce, afin d'éviter toute incitation à une rotation abusive des portefeuilles.

5.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par la Direction de la Banque Wormser Frères, actionnaire à 100% de la société Wormser Frères Gestion. Son montant est proposé par le président de Wormser Frères Gestion, en fonction des résultats de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion.

La direction des ressources humaines de la Banque Wormser Frères contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par le président de la société de gestion. Elle s'assure de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications aux propositions du président de la société de gestion.

5.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable au titre d'une année N est généralement versée lors du premier semestre de l'année N+1.

La rémunération variable au titre d'une année N au titre de la gestion des FIA et OPC ne peut être supérieure à 200 000 euros. Si cette politique était amenée à évoluer, les règles de la directive OPCVM relatives au versement du variable seraient applicables.

Modalités de paiements liés à la résiliation anticipée du contrat :

- **Critère d'éligibilité à la rémunération variable**

Pour bénéficier de la rémunération variable, le salarié doit avoir au minimum 9 mois d'ancienneté au 31-12-N.

Les alternants et stagiaires ne sont pas concernés par la rémunération variable.

Le versement de la rémunération variable se fait au prorata du temps passé dans le service. Ainsi, toutes les suspensions de contrat du salarié dont la somme est supérieure ou égale à 10 jours ouvrés au cours de l'année visée N (notamment arrêt maladie, congé parental, congés sans solde, année sabbatique, congé de formation en vue d'une réorientation professionnelle, etc....) diminuent proportionnellement la base du calcul du fixe annuel.

▪ **Calendrier**

Le paiement de la rémunération variable se fera dans le mois suivant la date de l'assemblée approuvant sur les comptes consolidés de l'année N du groupe Wormser (Banque Wormser Frères et Wormser Frères Gestion).

Un collaborateur est éligible à cette rémunération variable uniquement s'il est encore salarié de l'entreprise au cours de N+1.

Si une rupture du contrat de travail motivée par une faute grave intervient à l'initiative de l'employeur, aucune rémunération variable ne sera due au collaborateur.

5.3. L'épargne salariale

Tout salarié, en contrat indéterminée ou en contrat à durée déterminée ayant au moins 3 mois d'ancienneté, peuvent bénéficier du dispositif d'épargne salariale mis en place par la banque Wormser Frères et la société de gestion Wormser Frères Gestion au travers d'un Plan d'Epargne Inter-Entreprises.

Les conditions d'abondement du plan sont déterminées chaque année par la Banque Wormser Frères et Wormser Frères Gestion qui en informera les salariés par mail avant la date limite de réception de la souscription par le gestionnaire du plan.

Les modalités de versement, les conditions d'abondement et la date d'échéance seront rappelés par la direction des ressources humaines de la Banque Wormser Frères environ un mois avant la date limite de réception de la souscription par le gestionnaire du plan.

La souscription à ce plan d'épargne salarial est au choix du salarié.

5.4. L'intéressement

La formule de l'intéressement est assise sur le résultat net consolidé avant impôts des sociétés Banque d'Escompte et Wormser Frères Gestion. En fonction de l'atteinte de résultats, deux pourcentages sont appliqués 5% dès la première tranche et 10% au-delà de la seconde tranche. Afin de répondre à notre second objectif d'équité, les modalités de répartition de l'intéressement ont été définies ainsi :

- La **Tranche 1** est répartie **proportionnellement à la durée de présence de chaque bénéficiaire** au cours de l'exercice de calcul. Ainsi, chaque salarié à plein temps et présent toute l'année touchera le même montant de prime d'intéressement, peu importe le montant de sa rémunération. Les autres salariés auront une prime d'intéressement au prorata de leur temps de présence.
- La **Tranche 2** est répartie **proportionnellement au salaire versé** à chaque bénéficiaire au cours de l'exercice de calcul. Pour atténuer la hiérarchie des rémunérations, le salaire est toutefois retenu dans la limite d'un plafond de 100.000 € bruts annuels.

Pour le calcul de la Tranche 2, les salaires retenus sont les rémunérations brutes (les montants fixes, le bonus, les primes, le variable, etc...) effectivement perçues par les bénéficiaires au cours de l'exercice de calcul, servant de base à l'assiette des cotisations sociales telle que définie par l'article L.242-1 du Code de la sécurité sociale.

5.5. Rémunération versée au titre de l'année 2025

Le montant total des rémunérations pour l'exercice est de 1 572 562.79 euros (30 bénéficiaires, effectif moyen annuel de 19 salariés), dont 1 425 047.79 euros de rémunérations fixes, 116 423 euros de rémunérations variables (7 bénéficiaires) et 31 660€ de prime exceptionnelle (10 bénéficiaires). Le président de la société de gestion et la RCCI sont rémunérés par la Banque Wormser Frères.

Cette politique de rémunération est disponible sur le site internet de la Banque Wormser Frères www.banquewormser.com.

Objectif d'investissement durable

Dénomination du produit :

WF Actions Sante

Identifiant d'entité juridique : 96950022QGTGOB1VRX26

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 0,00%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 93,93%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR, le produit vise à investir dans des sociétés durables dont l'activité contribue positivement et ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations unies (ONU).

En tant qu'investisseur responsable, la Société de gestion a cherché à valoriser les entreprises qui génèrent des impacts positifs et contribuaient aux solutions apportées aux défis environnementaux et sociaux auxquels nous faisons face tels que le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et l'augmentation des inégalités.

Dans ce contexte, la construction du portefeuille s'est articulée autour de deux thématiques d'investissements durables :

l'Innovation et la Santé & le Bien-Etre, répondant à des problématiques sociales (sous thèmes) associées à des ODD. En parallèle, la Société de gestion a cherché à minimiser les externalités négatives qui pouvaient être générées par les investissements qu'elle réalisait pour le compte du Client.

Pour plus d'informations sur la méthodologie d'analyse et de notation, veuillez vous référer au prospectus de ce fonds.

L'atteinte de l'objectif d'investissement durable de ce portefeuille est mesurée par le pourcentage de l'actif net dudit portefeuille associé à des valeurs durables. Il devait être à tout instant de 100% de son actif net à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire ou assimilés et des dérivés de couverture. Au 31 décembre 2025, 93,93% de l'actif net était associé à des valeurs durables répondant aux objectifs environnementaux et sociaux présentés ci-dessous.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Activités répondant aux objectifs de Développement durable (ODD) des Nations unies								
Environnement	ODD associés	Poids	Innovation	ODD associés	Poids	Santé et Bien-être	ODD associés	Poids
Consommation responsable	12	0,0%	Digitalisation pour une industrie durable	9	0,0%	Alimentation durable	2	0,0%
Economie circulaire	6,12	0,0%	Mobilité durable	11	0,0%	Amélioration de la qualité de vie	9,3	13,9%
Efficacité énergétique	7	0,0%	Villes durables	11	0,0%	Traitement médicaux et accès à la santé	3	50,2%
Gestion des ressources naturelles	6,9,12	0,0%	Sécurité et prévention des risques	11,3	0,0%			
			Progrès médical	3	29,9%			

Il est important de noter que la Société de gestion pourra être amenée à suivre d'autres ODD que ceux visés-ci-dessus pendant la durée de vie du produit.

Conformément à la notion d'investissement durable telle que définie par le Règlement 2019/2088 SFDR, le thème de l'innovation répond à la fois à des objectifs d'investissement durable environnementaux et sociaux.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

L'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux de ce produit est mesurée par le pourcentage de l'actif net du portefeuille associé à des valeurs durables (cf tableau ci-dessus).

Au regard de la méthodologie propriétaire de la Société de gestion, l'évaluation du caractère durable repose sur le respect des trois critères suivants :

- La contribution positive si :
 - d'une part, la note d'impact selon notre méthodologie propriétaire est supérieure ou égale à 5/10. Elle repose sur la contribution des émetteurs aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations unies ;
 - d'autre part, la part du chiffre d'affaires de l'entreprise dans les ODD associés aux thématiques d'investissement durables privilégiées est a minima de 50% ;

- L'absence de préjudice important si :
 - d'une part, la note ESG selon notre méthodologie propriétaire est supérieure ou égale à 5/10 ;
 - d'autre part, l'émetteur ne fait pas l'objet de controverses importantes ;

• Les pratiques de bonne gouvernance si la note de Gouvernance selon notre méthodologie propriétaire est supérieure ou égale à 5/10. La Société de gestion a suivi ces indicateurs de durabilité de façon hebdomadaire et lors de chaque opération de vente ou d'achat sur le portefeuille.

Pour plus d'informations sur la méthodologie de notation, veuillez vous référer au prospectus de ce fonds.

PERFORMANCE DES INDICATEURS DE DURABILITÉ :

	Critères	Indicateurs de durabilité	31/12/2025
	Note ESG		6,4
	Note Impact de la poche durable		7,9
Environnement	Intentionnalité en matière environnementale	Note E	6,2
	Impact environnemental		
	Risques de durabilité		
	Taxonomie environnementale		
	Biodiversité		
Social	Diversité et égalité	Note S	6,0
	Formation et recrutement		
	Santé et sécurité		
	Droits de l'homme		
	Engagement social/sociétal		
Gouvernance	Politiques anti-corruption et en matière d'éthique	Note G	7,1
	Politiques de rémunération		
	Indépendance et diversité du conseil d'administration		
	Conseils et comités		

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

	Critères	Indicateurs de durabilité	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022
Note ESG			NA	NA	NA
Note Impact de la poche durable			NA	NA	NA
Environnement	Intentionnalité en matière environnementale	Note E	NA	NA	NA
	Impact environnemental				
	Risques de durabilité				
	Taxonomie environnementale				
	Biodiversité				
Social	Diversité et égalité	Note S	NA	NA	NA
	Formation et recrutement				
	Santé et sécurité				
	Droits de l'homme				
	Engagement social/sociétal				
Gouvernance	Politiques anti-corruption et en matière d'éthique	Note G	NA	NA	NA
	Politiques de rémunération				
	Indépendance et diversité du conseil d'administration				
	Conseils et comités				

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

La mesure du DNSH (« Do Not Significantly Harm » ou de l'absence de « préjudice important »), concernant les objectifs d'investissement durable de ce produit et autres objectifs environnementaux et sociaux, a été prise en compte tout au long du processus d'analyse.

Dans un premier temps, la Société de gestion a mis en oeuvre une politique d'exclusion sur un certain nombre d'activités susceptibles de porter préjudice à l'objectif d'investissement durable du produit. Dans un second temps, la Société de gestion a intégré les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité via :

- une analyse ESG de la société au terme de laquelle la Société de gestion a éliminé de l'univers d'investissement tout émetteur dont la note ESG, selon sa méthodologie interne, était strictement inférieure à 5 sur 10,
- une exclusion automatique, par la Société de gestion, de toute société faisant l'objet de controverses importantes selon sa méthodologie interne (e.g. controverses liées à des plaintes de harcèlement sexuel, chiffre d'affaires associé à des activités illégales, etc.),
- une analyse d'impact qui a tenu compte des impacts négatifs sur chacun des objectifs d'investissement durable mentionnés dans le tableau ci-dessus, étant précisé que la Société de gestion a pris le parti de maximiser la note d'impact à 5/10 pour tout émetteur dont les impacts négatifs dépassaient le seuil de 50%.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Comme indiqué ci-dessus, la Société a suivi au travers de son analyse ESG un certain nombre d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et dont l'objectif était de mesurer les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité du portefeuille. Conformément au Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 (le « Règlement Délégué SFDR »), ces critères devaient comprendre a minima les 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires. Certains de ces critères ont pu ne pas être évalués du fait de l'absence de données disponibles. Seuls les critères pour lesquels la Société de gestion dispose de données ont alors été pris en compte dans la notation ESG. Par ailleurs, tel que prévu par le Règlement Délégué SFDR, la Société de gestion a évalué des indicateurs complémentaires disponibles en annexe du présent document.

En tout état de cause, les critères suivis par la Société ont permis l'établissement d'une note ESG de chaque émetteur. Afin de s'assurer que les investissements durables de ce portefeuille n'ont pas nui aux objectifs d'investissements durables suivis par 93,93% de l'actif net du portefeuille, une note ESG minimale de 5 sur 10 a été requise pour la poche durable du portefeuille. (cf. Annexe)

La Société de gestion a également suivi la trajectoire de température du portefeuille, liée à l'Accord de Paris, son exposition à six risques physiques dont les stress hydriques, l'impact du coût carbone sur l'EBITDA des sociétés. Sur le plan social, la Société de gestion a suivi pour le portefeuille le pourcentage de femmes dirigeantes ainsi que le nombre moyen d'heures de formation par an et par employé.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Afin de juger de l'alignement des investissements, réalisés par la Société pour le compte de l'OPC, sur les Principes de l'OCDE et des Nations unies, la Société a suivi pour chaque émetteur une donnée qualitative (oui/non) relative à son engagement à respecter les droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou à d'autres normes internationalement acceptées. Le pourcentage mis en avant correspond à la part des émetteurs, en moyenne pondérée du portefeuille, ayant pris ses engagements liés au respect des Droits de l'Homme. Le taux de couverture représente le pourcentage de l'actif net du portefeuille disposant d'une donnée pour cet indicateur.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Droits de l'homme		
Année	Engagements sur le respect des Droits de l'homme	Taux de couverture
Portefeuille	100,0%	92,5%

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier a tenu compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité tout au long de son analyse ESG. Elles ont été, dans un premier temps, prises en compte par la politique d'exclusions sectorielles de la Société de gestion qui vise à exclure un certain nombre de secteurs susceptibles d'être à l'origine d'externalités négatives. Elles ont ensuite été prises en compte au sein de l'analyse ESG de la Société de gestion dont la double approche qualitative et quantitative permet de mesurer la qualité ESG de l'émetteur. La note obtenue vient directement impacter le coût du capital pris en compte dans le modèle de valorisation mis en oeuvre par la Société.

Tout émetteur ayant une note ESG strictement inférieure à 5 sur 10, au regard de la méthodologie propriétaire de la Société, a été automatiquement exclu de ce portefeuille. De même, la note ESG moyenne du portefeuille a été, à tout instant, supérieure ou égale à 6 sur 10.

En outre, et conformément à ce qui est indiqué à la rubrique « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? », la Société de gestion a également pris en compte les PAI via les indicateurs de durabilité obligatoires et optionnels. En cas d'indisponibilité de la donnée pour certains indicateurs, la Société de gestion s'est réservée le droit de publier le PAI avec un taux de couverture inférieur à celui des autres PAI.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la Politique ESG et Politique sur la prise en compte des risques de durabilité (politique SFDR) de la Société, disponible sur le site internet <http://www.banquewormser.com>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Code	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
US5324571083	ELI LILLY & CO	Health Care	7,58%	Etats-Unis
US8636671013	STRYKER CORP	Health Care	6,07%	Etats-Unis
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL INC	Health Care	5,99%	Etats-Unis
US8835561023	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	Health Care	5,90%	Etats-Unis
US0028241000	ABBOTT LABORATORIES	Health Care	5,54%	Etats-Unis
FR0000121667	ESSILORLUXOTTICA	Health Care	4,78%	France
US2358511028	DANAHER CORP	Health Care	4,26%	Etats-Unis
CH0013841017	LONZA GROUP AG-REG	Health Care	4,16%	Suisse
US98978V1035	ZOETIS INC	Health Care	3,86%	Etats-Unis
US9224751084	VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	Health Care	3,83%	Etats-Unis
CH0432492467	ALCON INC	Health Care	3,76%	Suisse
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES CORP	Health Care	3,72%	Etats-Unis
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	Health Care	3,67%	Royaume Uni
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	Health Care	3,39%	Allemagne
CH0360674466	GALENICA AG	Consumer Staples	3,36%	Suisse

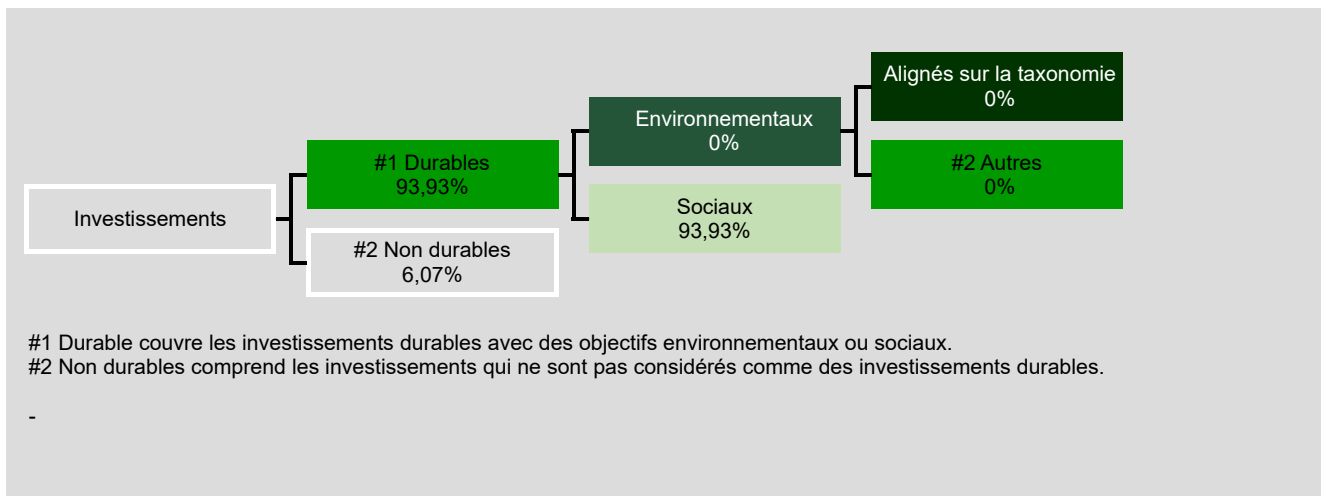


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

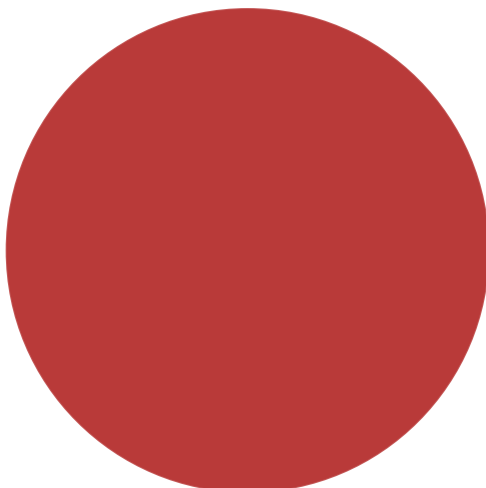
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Conformément au prospectus de ce produit, il prévoit d'être investi à minima pour 90% de son actif net (100% de l'actif net à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire ou assimilés et des instruments dérivés) sur des produits répondant à son objectif d'investissement durable.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



- Energy 0,00%
- Materials 0,00%
- Industrials 0,00%
- Consumer Discretionary 0,00%
- Consumer Staples 0,00%
- Health Care 93,93%
- Financials 0,00%
- Information Technology 0,00%
- Communication Services 0,00%
- Utilities 0,00%
- Real Estate 0,00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Ce produit financier peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental mais dispose néanmoins d'un engagement minimum de 0% d'alignement à la Taxonomie européenne. Il est, en effet, précisé que ce produit financier poursuit une stratégie généraliste en ce sens qu'il promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales.

La Société de gestion a retenu le chiffre d'affaires. Au 31 décembre 2025 ,0,00% de l'actif net était aligné à la Taxonomie européenne.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

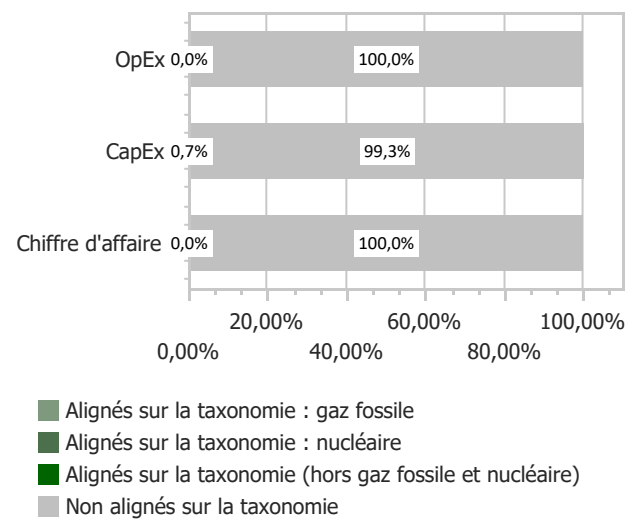
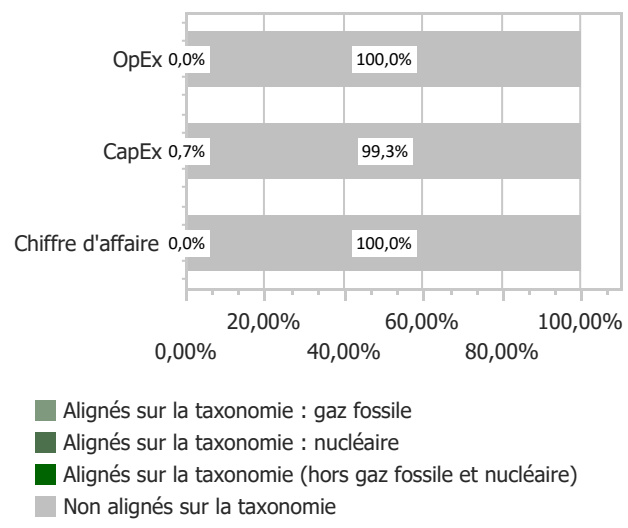
1. Alignement des investissements sur la taxonomie, dont obligations souveraines*

2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines*

Les activités

alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et

habilitantes ? Au 31 décembre 2025, 0,00% de l'actif net était aligné à la Taxonomie européenne :

- 0,00% de l'actif net a été réalisé dans des activités transitoires,
- 0,00% de l'actif net a été réalisé dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Allocation d'actifs	2025	2024
Investissements alignés sur la taxonomie	0,0	0,0



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2025, 0,00% de l'actif net du portefeuille, correspondait à des investissements durables sur le plan environnemental.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au 31 décembre 2025, 93,93% de l'actif net du portefeuille, correspondait à des investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Conformément à l'annexe II du prospectus de ce fonds, les investissements inclus dans la rubrique « #2 Autres » pouvaient être des OPC ou des ETF. Ceux n'ayant pu faire l'objet d'une analyse ESG aussi détaillée que pour les titres vifs, ont été exclus de la poche ayant pour vocation la promotion de caractéristiques environnementales et sociales et ne pouvaient représenter plus de 10% de l'actif net du portefeuille, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires.

A noter que cette poche inclut les liquidités détenues à titre accessoires (et le cas échéant placées dans des produits de trésorerie). Ces liquidités peuvent être détenues en l'attente d'un investissement ou pour d'autres besoins, par exemple, fiscaux ou réglementaires.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, un suivi quotidien des exigences ESG telles que le pourcentage minimum d'investissement alignés aux caractéristiques environnementales et/ou sociales ou la note ESG moyenne du portefeuille, a été mis en oeuvre par la Société de gestion sur le portefeuille.



En parallèle, une politique de vote intégrant des critères ESG a été appliquée par le biais de la plateforme ISS Governance. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au rapport de vote de Wormser Frères Gestion.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit financier n'a pas pour objectif de suivre un indice de référence en matière d'investissement durable.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit financier n'a pas pour objectif de suivre un indice de référence en matière d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

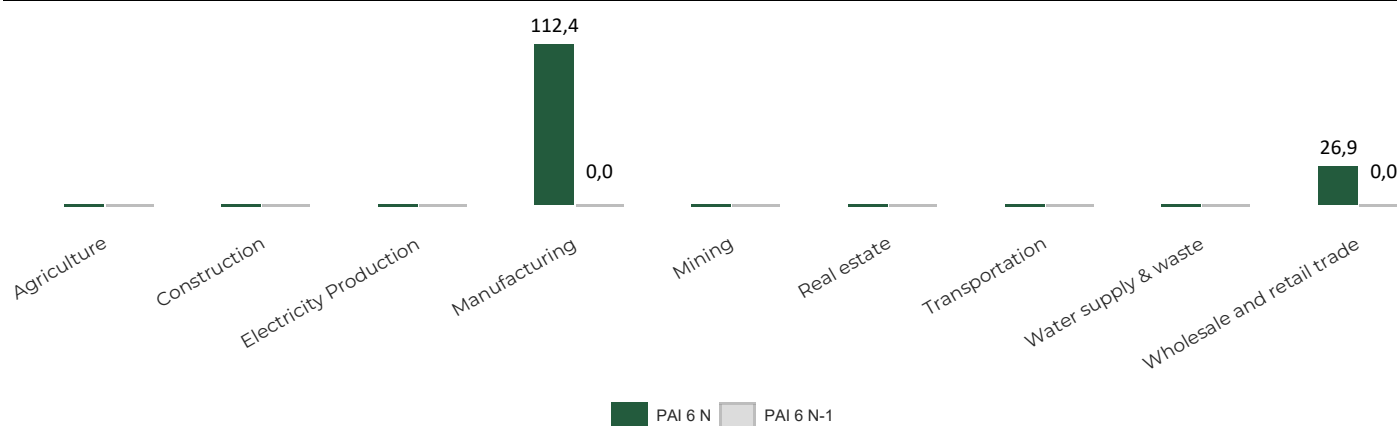
ANNEXES

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

WF Actions Sante (96950022QGTGOB1VRX26)

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS EFFECTUES DANS LES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE							
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Eléments de mesure	Incidences		Couverture		Explications
			N	N-1	N	N-1	
Climat et autres indicateurs liés à l'environnement							
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES (scope 1) Emissions de GES (scope 2) Emissions de GES (scope 3)	0,8 1,2 11,8	NA NA NA	90,0% 90,0% 70,2%	NA NA NA	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	18,7	NA	70,2%	NA	
	3. Intensité de GES des Sociétés du Portefeuille	Intensité de GES des Sociétés du Portefeuille	8,7	NA	15,6%	NA	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,0%	NA	92,5%	NA	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable fossiles	Part de la consommation et de la production d'énergie des Sociétés du Portefeuille qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	67,3%	NA	92,5%	NA	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des Sociétés du Portefeuille, par secteur à fort impact climatique					
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,0%	NA	92,5%	NA	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des Sociétés du Portefeuille, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0	NA	13,1%	NA	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les Sociétés du Portefeuille, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0	NA	92,5%	NA	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption							
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,0%	NA	92,5%	NA	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,0%	NA	92,5%	NA	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	10,6	NA	87,0%	NA	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	37,2%	NA	92,5%	NA	
	14. Exposition à des armes	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.	0,0%	NA	100,0%	NA	
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES EMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX							
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	0,0	NA	0,0%	NA	

Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0,0	0,0	0,0%	0,0%	
--------	---	---	-----	-----	------	------	--



Indicateurs complémentaires

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS EFFECTUES DANS LES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE							
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Eléments de mesure	Incidences		Couverture		Explications	
		N	N-1	N	N-1		
Climat et autres indicateurs liés à l'environnement							
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes par million d'euros de chiffre d'affaires)	403,7	NA	70,5%	NA	
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau	30,0%	NA	92,5%	NA	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption							
Les questions sociales et de personnel	2. Taux d'accidents entre hommes et femmes non corrigé	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	1,8	NA	69,4%	NA	
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	92,5%	NA	92,5%	NA	



RSM France
5-7, rue des Italiens
75 009 Paris
France
Tél. : +33 (0)156 88 3120

www.rsmfrance.fr

WF ACTIONS SANTE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régis par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31 DECEMBRE 2025**

A la société de gestion du FCP,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **WF ACTIONS SANTE** constitué sous forme du fonds commun de placement (ci-après le "FCP") relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025** d'une durée exceptionnelle de 12 mois et 29 jours, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 3 Décembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

RSM FRANCE

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Nicolas BÉNARD
Associé

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	855 225,65
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	855 225,65
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	855 225,65
Créances et comptes d'ajustement actifs	171,43
Comptes financiers	56 172,45
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	56 343,88
Total de l'actif I+II	911 569,53

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Capitaux propres :	
Capital	1 050 739,77
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	-140 203,14
Capitaux propres I	910 536,63
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	910 536,63
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 032,90
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	1 032,90
Total Passifs : I+II+III+IV	911 569,53

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	5 413,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	0,00
Sous-total produits sur opérations financières	5 413,00
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-124,55
Sous-total charges sur opérations financières	-124,55
Total revenus financiers nets (A)	5 288,45
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-9 057,53
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-9 057,53
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-3 769,08
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-2 740,08
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-6 509,16
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-11 967,31
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 043,95
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-14 011,26
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-4 537,65
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-18 548,91

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-75 269,18
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-0,88
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-75 270,06
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-39 875,01
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-115 145,07
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	-140 203,14

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'objectif de WF ACTIONS SANTE consistera à rechercher une performance absolue sans référence à un indice, nette de frais, sur la durée de placement recommandée, soit plus de 5 ans, par une gestion active d'un portefeuille d'actions internationales exposées ou appartenant au secteur de la santé. Le Fonds a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

En plus de prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses investissements, le Fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés dont l'activité contribue positivement et ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs de développement durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations unies (ONU).

Le Fonds est exposé à hauteur de 100% de son actif net hors liquidités et dérivés de couverture en instruments financiers durables, dont un minimum de 60% sur les marchés d'actions internationales.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2025
Actif net Global en EUR	910 536,63
Part WF ACTIONS SANTE PART I en EUR	
Actif net	173 581,57
Nombre de titres	2 000,000
Valeur liquidative unitaire	86,79
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,76
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,48
Part WF ACTIONS SANTE PART I USD en USD	
Actif net en USD	194 116,58
Nombre de titres	2 000,000
Valeur liquidative unitaire en USD	97,05
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-1,68
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	-0,45
Part WF ACTIONS SANTE PART P en EUR	
Actif net	391 131,74
Nombre de titres	4 543,151
Valeur liquidative unitaire	86,09
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,76
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,19
Part WF ACTIONS SANTE PART S en EUR	
Actif net	180 617,72
Nombre de titres	2 061,000
Valeur liquidative unitaire	87,63
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,77
Capitalisation unitaire sur revenu	0,38

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 31 décembre 2025 a une durée exceptionnelle de 12 mois et 29 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème Part P	Taux barème Part I	Taux barème Part IUSD	Taux barème Part S
1	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1,95 % TTC maximum	1,20% TTC maximum	1.20% TTC maximum	0,30% TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	NS*	NS*	NS*	NS*
3	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant	Néant	Néant

*NS : Non significatifs (la part de l'actif net investie en OPC étant inférieure au seuil réglementaire de 20%).

Tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuille nets de coûts opérationnels directs et indirects doivent être restitués à l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part WF ACTIONS SANTE PART I	Capitalisation	Capitalisation
Part WF ACTIONS SANTE PART I USD	Capitalisation	Capitalisation
Part WF ACTIONS SANTE PART S	Capitalisation	Capitalisation
Part WF ACTIONS SANTE PART P	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025
Capitaux propres début d'exercice	0,00
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 003 587,03
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	0,00
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-3 769,08
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-14 011,26
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-75 270,06
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	910 536,63

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part WF ACTIONS SANTE PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	2 000,000	200 000,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	2 000,000	200 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 000,000	
Part WF ACTIONS SANTE PART I USD		
Parts souscrites durant l'exercice	2 000,000	190 349,29
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	2 000,000	190 349,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 000,000	
Part WF ACTIONS SANTE PART P		
Parts souscrites durant l'exercice	4 543,151	407 137,74
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	4 543,151	407 137,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 543,151	
Part WF ACTIONS SANTE PART S		
Parts souscrites durant l'exercice	2 061,000	206 100,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	2 061,000	206 100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 061,000	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part WF ACTIONS SANTE PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part WF ACTIONS SANTE PART I USD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part WF ACTIONS SANTE PART P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part WF ACTIONS SANTE PART S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
WF ACTIONS SANTE PART I FR001400S0L0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	173 581,57	2 000,000	86,79
WF ACTIONS SANTE PART I USD FR001400S0M8	Capitalisation	Capitalisation	USD	194 116,58	2 000,000	97,05
WF ACTIONS SANTE PART P FR001400S0K2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	391 131,74	4 543,151	86,09
WF ACTIONS SANTE PART S FR001400S0N6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	180 617,72	2 061,000	87,63

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ETATS-UNIS +/-	SUISSE +/-	FRANCE +/-	ROYAUME-UNI +/-	DANEMARK +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	855,23	520,79	120,21	75,70	39,98	36,66
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	855,23					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
		Total	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	56,17	0,00	0,00	0,00	56,17
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	56,17

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois]]6 - 12 mois]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]]5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	56,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	56,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	CHF	GBP	DKK	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	520,79	120,21	39,99	36,66	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4,98	0,22	0,27	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	525,94	120,43	40,26	36,66	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	171,43
Total des créances		171,43
Dettes		
	Frais de gestion fixe	1 032,90
Total des dettes		1 032,90
Total des créances et des dettes		-861,47

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part WF ACTIONS SANTE PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 298,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part WF ACTIONS SANTE PART I USD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 187,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part WF ACTIONS SANTE PART P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 977,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,95
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part WF ACTIONS SANTE PART S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	594,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	-6 509,16
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-6 509,16
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-6 509,16

Part WF ACTIONS SANTE PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	-961,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-961,00
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-961,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-961,00
Total	-961,00
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part WF ACTIONS SANTE PART I USD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	-914,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-914,63
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-914,63
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-914,63
Total	-914,63
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part WF ACTIONS SANTE PART P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	-5 421,27
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-5 421,27
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-5 421,27
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-5 421,27
Total	-5 421,27
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part WF ACTIONS SANTE PART S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	787,74
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	787,74
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	787,74
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	787,74
Total	787,74
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-18 548,91
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-18 548,91
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-18 548,91

Part WF ACTIONS SANTE PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3 532,84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-3 532,84
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3 532,84
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-3 532,84
Total	-3 532,84
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part WF ACTIONS SANTE PART I USD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3 362,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-3 362,39
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3 362,39
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-3 362,39
Total	-3 362,39
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part WF ACTIONS SANTE PART P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-7 998,76
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-7 998,76
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-7 998,76
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-7 998,76
Total	-7 998,76
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part WF ACTIONS SANTE PART S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3 654,92
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-3 654,92
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3 654,92
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-3 654,92
Total	-3 654,92
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			855 225,65	93,93
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			855 225,65	93,93
Equipements et fournitures médicaux			409 164,30	44,95
ABBOTT LABORATORIES INC	USD	470	50 116,00	5,50
ALCON INC	CHF	458	31 116,86	3,42
ALIGN TECHNOLOGY INC	USD	88	11 694,64	1,28
COLOPLAST-B	DKK	194	14 192,40	1,56
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	498	36 131,49	3,97
ESSILORLUXOTTICA	EUR	163	43 993,70	4,83
IDEXX LABORATORIES INC	USD	46	26 485,43	2,91
INTUITIVE SURGICAL INC	USD	121	58 323,03	6,42
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	151	31 710,00	3,48
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	677	30 410,84	3,34
STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	172	17 259,09	1,90
STRYKER CORP	USD	193	57 730,82	6,34
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			170 854,27	18,76
DANAHER CORP	USD	218	42 471,97	4,66
ILLUMINA INC	USD	91	10 157,92	1,12
LONZA GROUP NOM.	CHF	67	38 686,49	4,25
QIAGEN N.V.	EUR	524	20 360,02	2,24
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	120	59 177,87	6,49
Produits pharmaceutiques			209 094,12	22,96
ASTRAZENECA PLC	GBP	253	39 982,47	4,39
ELI LILLY & CO	USD	94	85 974,40	9,44
GALENICA AG	CHF	316	33 147,09	3,64
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	516	22 470,38	2,47
ZOETIS INC	USD	257	27 519,78	3,02
Services liés aux technologies de l'information			35 336,83	3,88
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	186	35 336,83	3,88
Soins et autres services médicaux			30 776,13	3,38
AMPLIFON SPA	EUR	808	11 110,00	1,22
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	70	19 666,13	2,16
Total			855 225,65	93,93

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	855 225,65
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	56 343,88
Autres passifs (-)	-1 032,90
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	910 536,63

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part WF ACTIONS SANTE PART I	EUR	2 000,000	86,79
Part WF ACTIONS SANTE PART I USD	USD	2 000,000	97,05
Part WF ACTIONS SANTE PART P	EUR	4 543,151	86,09
Part WF ACTIONS SANTE PART S	EUR	2 061,000	87,63